

Danemark

La flexicurité face à la montée du chômage de longue durée

Christèle MEILLAND

Le Danemark, symbole d'un État-providence considéré jusqu'alors quasiment intouchable, intrigue depuis la crise. En effet, jusqu'en 2008, il connaissait une croissance économique soutenue et un taux de chômage très bas. Depuis, les choses ont changé. Les analyses économiques de la fin de l'année 2012 font état d'une situation duale pour les pays nordiques avec d'une part les pays ayant un rythme de croissance positif (Norvège, Islande et Suède) et d'autre part les pays comme le Danemark et la Finlande qui connaissent une récession économique (Clavel, 2013). La crise a fortement touché le pays notamment en raison de son haut degré d'ouverture aux échanges internationaux. Actuellement, la reprise est hésitante avec une croissance ralentie (+0,5 % en 2012), un creusement du déficit public (-3,2 % du PIB en 2012), une montée de l'inflation, une faible reprise des exportations et une baisse de la consommation privée.

Depuis 2008, le taux de chômage connaît une progression importante au Danemark, même s'il reste modeste au regard des performances des autres pays de l'Union européenne (UE). Sa montée semble aller de pair, depuis peu, avec un allongement de la durée du chômage. Ainsi, non seulement le chômage affecte de plus en plus de personnes, mais il devient aussi de plus en plus long, ce qui accroît les risques des chômeurs d'être exclus du marché du travail. Dans une telle situation, les évolutions des systèmes d'indemnisation chômage et d'aide sociale sont essentielles, notamment dans le système de flexicurité¹ danois, puisqu'ils constituent l'essentiel du pilier « sécurité ».

Pour tenter de saisir la situation actuelle danoise, l'analyse se déroulera en trois temps : le premier point sera consacré à la situation du marché du travail au Danemark en comparaison avec ses voisins nordiques et quelques pays européens, le deuxième point portera sur

1. Le système de flexicurité danois repose sur une flexibilité accrue pour les salariés (d'où des flux importants de travailleurs en dehors et à l'intérieur de l'emploi et du chômage), sur une faible protection de l'emploi parfois renforcée par des accords collectifs plus contraignants, sur un système d'indemnisation du chômage considéré comme généreux, sur une politique d'emploi active, et sur un programme ambitieux d'éducation, de formation ou/et de requalification des adultes et des jeunes.

l'évolution du système d'indemnisation chômage, pilier « sécurité » du système de flexicurité et enfin le troisième et dernier temps rendra compte de l'importance donnée en période de crise à la formation des demandeurs d'emploi.

Le développement du chômage et l'irruption du chômage de longue durée

Depuis 2008, la situation sur le marché du travail danois s'est fortement aggravée avec une augmentation importante du chômage, qui est passé de 5,5 % en 2003 à 3,5 % en 2008 et 7,7 % en 2012 (Eurostat, 2012). Cette hausse a fortement touché les hommes et les jeunes, du moins dans un premier temps, puis peu à peu toutes les catégories de main-d'œuvre (jeunes, seniors, femmes et hommes), de façon diverse et suivant des rythmes

propres (Meilland, 2011). L'analyse de la situation danoise en 2012 au regard des autres pays ¹ nordiques et européens permet de situer les ressemblances et différences entre pays (tableau 1). En outre, l'analyse des indicateurs des pays nordiques permet de nuancer l'idée d'un « modèle nordique » commun.

Le Danemark se démarque peu de ses voisins nordiques pour les taux d'emploi et de chômage. Son taux d'emploi demeure élevé, supérieur à la moyenne européenne et son taux de chômage reste inférieur à la moyenne européenne, proche de celui de la Finlande et de la Suède. C'est surtout la Norvège qui se démarque de ses voisins (et de l'ensemble des pays étudiés) avec un taux de chômage extrêmement bas (3,2 %) et des taux d'emploi élevés (plus de 75 %). Le taux d'inactivité, bien inférieur à la moyenne européenne, demeure dans la moyenne de ses voisins

Tableau 1. Le marché du travail en 2012 : une sélection d'indicateurs

En %

Pays	Taux d'emploi	Taux de chômage	Part du chômage de longue durée *	Taux de temps partiel	Durée moyenne du travail **	Taux d'inactivité
UE 27	64,2	10,6	44,4	19,2	37,3	28,2
Danemark	72,6	7,7	28,0	24,8	33,6	21,4
Allemagne	72,8	5,6	45,5	25,7	35,5	22,9
France	63,9	9,9	40,3	17,7	37,9	29,0
Finlande	69,4	7,8	21,3	14,1	37,1	24,8
Suède	73,8	8,1	19,0	25,0	36,4	19,7
Norvège	75,7	3,2	19,8	27,2	33,7	21,8

Notes : Les indicateurs portent sur la population âgée de 15 à 64 ans.

* La part du chômage de longue durée est le rapport entre le nombre de chômeurs de longue durée (plus de 12 mois) sur le nombre total de chômeurs.

** La durée moyenne du travail est égale au nombre moyen d'heures de travail habituellement prestées par semaine dans l'activité principale, temps plein/temps partiel en heures.

Source : Eurostat, EFT, site internet.

1. Le choix de comparer le Danemark à ses voisins nordiques (Finlande, Suède et Norvège) permet de repérer à la fois ses différences et ses ressemblances avec les autres pays nordiques. Le choix de l'Allemagne, la France et la moyenne européenne permet de le situer par rapport aux autres pays européens connus et à une moyenne européenne.

DANEMARK

nordiques. Le travail à temps partiel, toujours plus féminin que masculin (35,8 % des femmes sont à temps partiel en 2012 contre 14,8 % des hommes, Eurostat 2012), demeure une forme d'emploi assez répandue, comme en Allemagne, en Suède et en Norvège. En ce qui concerne la durée moyenne du travail des danois, elle est parmi les plus basses de l'ensemble des pays et nettement plus faible que la durée moyenne européenne ; l'utilisation fréquente ces deux dernières années du chômage partiel peut, peut-être, expliquer cette situation.

C'est donc, en 2012, essentiellement avec la part du chômage de longue durée que le Danemark s'écarte de la « norme nordique » : elle est nettement plus élevée que celles de la Finlande, de la Suède et de la Norvège. Pour autant, cette part du chômage de longue durée qui est élevée pour un pays nordique reste modeste quand on la compare aux autres pays européens et à la moyenne européenne.

L'analyse dynamique de la situation du marché du travail danois sur la

période 2008-2012 fait apparaître des évolutions notables qui permettent de constater que la situation danoise, qui demeure assez positive en statique (sur l'année 2012), est plus fragile en dynamique (tableau 2).

Les indicateurs sur la période 2008-2012 soulignent le caractère aigu des conséquences de la crise subie par le Danemark. Ainsi, entre 2008 et 2012, le Danemark a connu la plus forte baisse du taux d'emploi (-5,3 points) et la plus forte hausse du taux de chômage (+4,2 points) des pays sélectionnés ici. Il a enregistré la plus forte hausse du taux d'inactivité (+2,1 points). Il est aussi celui qui a connu sur la période la plus forte hausse de la part du chômage de longue durée (14,5 points, contre 7,5 points en moyenne dans l'UE 27 et 2 à 7 points pour les autres pays nordiques). L'évolution de ces différents indicateurs souligne l'ampleur des transformations sur le marché du travail danois, même si en 2012 les indicateurs ne sont pas alarmants par rapport aux autres pays. Cela

Tableau 2. Le marché du travail, évolution entre 2008 et 2012

En %

Pays	Taux d'emploi	Taux de chômage	Part du chômage de longue durée *	Taux de temps partiel	Durée moyenne du travail **	Taux d'inactivité
UE 27	-1,6	3,5	7,5	1,6	-0,5	-1,0
Danemark	-5,3	4,2	14,5	1,0	-0,5	2,1
Allemagne	2,7	-2,0	-7,0	0,6	-0,1	-1,2
France	-0,9	2,5	2,9	0,9	-0,2	-1,0
Finlande	-1,7	1,4	2,9	1,4	-0,5	0,8
Suède	-0,5	1,8	6,3	-0,7	0,0	-1,0
Norvège	-2,3	0,6	6,8	-0,2	0,0	1,8

Note : Population de 15 à 64 ans.

* La part de chômage de longue durée est le rapport entre le nombre de chômeurs de longue durée (plus de 12 mois) sur le nombre total de chômeurs.

** La durée moyenne du travail est égale au nombre moyen d'heures de travail habituellement prestées par semaine dans l'activité principale, temps plein/temps partiel en heures.

Source : Eurostat, EFT, site internet.

démontre simplement que le marché du travail danois subit de plein fouet les conséquences de la crise, ce qui, de fait, soulève la question du fonctionnement du modèle danois en période de crise.

Malgré son augmentation vive et rapide, le taux de chômage danois demeure voisin, en 2012, de celui de la Finlande et de la Suède. Et la part du chômage de longue durée, qui a connu une envolée importante au Danemark, plus élevée que chez ses voisins nordiques, reste cependant nettement plus basse que celles de l'Allemagne et de la France. Sans entrer dans le détail, il faut simplement noter que le chômage a touché différemment les catégories du marché du travail (jeunes, femmes, hommes et seniors). Ainsi, entre 2008 et 2012, le taux de chômage masculin a fortement augmenté (plus de 4,5 points d'augmentation contre 3,9 pour l'emploi des femmes, Eurostat 2012), même s'il n'y a pas, au final en 2012, de différence entre les taux de chômage masculin et féminin, qui sont tous deux à 7,7 % (Eurostat, 2012). Le taux de chômage des hommes a augmenté plus fortement, du moins dans un premier temps du fait du fort impact initial de la crise sur les industries à main-d'œuvre plutôt masculine (Leschke, Jespen, 2011).

Les rustines à la réforme du système d'indemnisation du chômage

Le système de flexicurité à l'œuvre au Danemark a été fortement ébranlé

par la crise économique et financière. En effet, il repose essentiellement sur trois piliers : le premier est celui de la flexibilité (*via* les facilités de licenciement), le deuxième celui de la sécurité (*via* le système d'indemnisation du chômage), et le troisième porte sur le système d'activation des demandeurs d'emploi et donne ainsi une place importante à la formation continue. La situation sur le marché du travail danois est duale : d'un côté un taux de chômage qui a connu une augmentation sans précédent ces dernières années, accompagné d'une augmentation de la part du chômage de longue durée, et d'autre part des indicateurs relativement satisfaisants.

Face à l'évolution du chômage et la montée du chômage de longue durée, comment le système d'assurance chômage¹ est-il armé ? Depuis la fin des années 1990, celui-ci a connu de profondes modifications. En 1999, la période d'indemnisation est passée de six ans à quatre ans. Puis, en 2010, le gouvernement libéral-conservateur a porté cette durée d'indemnisation, jusque-là une des plus longues, à deux ans. Cette modification annoncée dans le plan d'austérité budgétaire de rétablissement de l'économie danoise (en 2010) visait à faire face à la possible augmentation d'un chômage de masse. Dans le même plan, les critères d'obtention de l'allocation ont été revus. Alors qu'auparavant, ils étaient fonction du statut d'emploi occupé (à temps partiel ou temps complet²), à partir de 2010,

-
1. Le système d'assurance chômage a été mis en place en 1907 au Danemark, tandis qu'un système pour les chômeurs non assurés n'a été créé qu'en 1933. L'assurance chômage au Danemark n'étant pas obligatoire, le salarié peut s'affilier volontairement à l'une des caisses d'assurance chômage agréées par l'État et fonctionnant sous son contrôle. Le système d'indemnisation du chômage a une structure à deux niveaux, avec d'une part un système d'indemnisation des chômeurs assurés, administré par les syndicats et l'État et un système d'aide sociale pour les chômeurs non assurés, qui dans l'ensemble est de la responsabilité des municipalités.
 2. Le demandeur d'emploi devait avoir travaillé au moins 1 984 heures (soit 52 semaines à temps plein) au cours des trois dernières années pour les travailleurs assurés à taux plein ou 1 258 heures (34 semaines équivalent temps plein) s'il travaillait à temps partiel.

tous les demandeurs d'emploi doivent avoir travaillé 52 semaines dans une période de trois ans pour pouvoir prétendre à indemnisation (Meilland, 2010). Ces diverses modifications ont fortement affecté les chômeurs.

Depuis 2010, de nombreuses voix (salariés, syndicats) se sont fait entendre pour dénoncer les problèmes que pose l'application de cette réforme et dénoncer les problèmes liés à l'accroissement du nombre de chômeurs. Avec la crise économique et la montée du chômage, les difficultés se sont accrues et le nombre de chômeurs « sans droit » est en augmentation constante : entre 27 000 et 32 000 demandeurs d'emploi ¹ sur 222 000 ² perdraient leurs droits au cours de 2013. Si actuellement, la remise en question de la réforme de la durée d'indemnisation ne semble pas à l'ordre du jour, le gouvernement actuel a été obligé, face aux tensions dénoncées par les syndicats, de mettre en place des solutions de court terme.

Ainsi, une mesure temporaire de soutien à la formation (*uddannelsesordning*) établie dans la loi de finances de 2013 a été mobilisée par un nombre important de chômeurs afin de faire face à leurs pertes de droits de prestation chômage. Elle permet aux chômeurs qui ont épuisé leurs droits d'intégrer certains programmes de formation tout en percevant une allocation d'éducation spéciale pour un maximum de six mois. Cette mesure pourrait permettre de pallier quelques effets

négatifs de la réforme de l'indemnisation du chômage (Mailand, Jorgensen, 2013). Pour autant, même si elle va être prolongée jusqu'à fin 2013, les problèmes ne seront pas résolus.

Pour faire face à l'augmentation du nombre de chômeurs en fin de droits et sans droits, le gouvernement vient de décider la mise en place d'une allocation temporaire ³. Cette nouvelle « prestation du marché du travail » (*arbejdsmarkedssydelse*) devrait être mise en place rapidement et couvrir la période 2014-2016. Son montant sera égal à 80 % du montant maximal de l'allocation de chômage pour les chômeurs ayant des enfants et 60 % pour ceux sans enfant à charge. La durée de cette prestation sera établie en fonction du parcours professionnel du chômeur et ne devra pas dépasser quatre ans. Le financement de cette prestation sera essentiellement pris en charge par les caisses d'assurance chômage, *via* notamment une hausse temporaire des cotisations ⁴. Les bénéficiaires des prestations temporaires seront soumis pendant cette période au « droit-devoir » de l'activation (*aktivering*) et à l'exécution de travaux dits « utiles » pour la collectivité (*nyttejob*) ou à d'autres mesures (stages en entreprises, etc.). Cette nouvelle prestation sera supprimée graduellement pour les chômeurs arrivant en fin de droits vers la deuxième moitié de 2016, pour parvenir à une application intégrale de la réforme, fixant l'indemnisation chômage à deux

1. Maria Giannina Mura, « Danemark : le gouvernement annonce une "solution temporaire" aux problèmes provoqués par l'application de la réforme du système d'indemnisation chômage », *Planet Labor*, n° 130321, 15 mai 2013.

2. Selon la définition du Bureau international du travail (BIT) au 1^{er} trimestre 2013 (Statistics Denmark).

3. Maria Giannina Mura, 2013, *op. cit.*

4. Hausse dont le montant n'est pas encore connu. Au Danemark, les indemnités d'assurance chômage sont financées par un fonds spécifique (fonds d'assurance chômage) dont les recettes proviennent des cotisations du marché du travail payées par les salariés et les indépendants, des cotisations payées par les membres des caisses d'assurance chômage et des versements de l'État.

ans à partir de 2017¹. Le gouvernement danois a donc tenté de mettre en place des mesures temporaires et spécifiques pour amortir les effets de la crise et les conséquences sur les individus et les ménages. Les syndicats sont dans l'ensemble très critiques vis-à-vis du financement de cette nouvelle mesure. Ils craignent en effet une nouvelle baisse du nombre de membres des caisses d'assurances chômage (qui ont déjà connu une baisse entre 2010 et 2012²).

Malgré la hausse du chômage et l'augmentation du nombre de chômeurs en fin de droits et sans droits, le taux de couverture semble avoir très peu changé depuis le début de la crise en 2008. Au 1^{er} janvier 2009, le taux de couverture moyen (membres de caisses d'assurances chômage bénéficiant d'indemnisation sur population active) s'élevait à 70,2 % contre 71,5 % en 2012³ (Mailand, Jorgensen, 2013).

De plus en plus de syndicats dénoncent la faiblesse des taux d'indemnisation du chômage. Selon eux, l'idée très répandue selon laquelle l'allocation de chômage serait généreuse est fautive (Mailand, Jorgensen, 2013). Selon ces auteurs, ce sont essentiellement les groupes à faible revenu qui reçoivent le maximum, c'est-à-dire approximativement 90 % du dernier salaire. La plupart des études montrent que la baisse des taux de remplacement a été très forte pour les groupes à revenu intermédiaire. Les taux de remplacement

avoisinaient maintenant 50 % à 60 %. Une étude publiée par le syndicat CO-Industri estime que le taux d'indemnisation net (après impôts) au Danemark est le plus élevé en Europe pour les groupes à faible revenu, à la fois pour les célibataires (taux net de 84 % mesuré en pourcentage du revenu moyen) et pour les couples avec deux enfants (taux de rémunération net de 94 %). Cependant, pour le groupe à revenu moyen, le taux oscille entre 67 % et 77 % pour les couples avec deux enfants et 47 % et 66 % pour les groupes à revenu élevé, ce qui place le Danemark dans la moyenne des pays de l'OCDE (Mailand, Jorgensen, 2013).

Dans la même veine, la publication d'une étude par Landsorganisationen i Danmark (LO) sur les taux d'indemnisation des ouvriers mis en place par les syndicats affiliés souligne la diminution des taux d'indemnisation de 25% entre 1982 et 2004 (Mailand, Jorgensen, 2013). La baisse est évidemment variable selon les professions : ainsi, le taux d'indemnisation du personnel de nettoyage a été réduit de 90% à 71%, tandis que certaines professions ont vu leur taux baisser de 70% à 48%. Globalement, les chiffres montrent une baisse moyenne d'environ 20% (Mailand, Jorgensen, 2013). Cette baisse du taux d'indemnisation a été enclenchée bien avant la crise et semble se poursuivre, de façon différenciée selon les secteurs d'activité et les professions⁴.

1. Maria Giannina Mura, « Danemark : le gouvernement annonce une "solution temporaire" aux problèmes provoqués par l'application de la réforme du système d'indemnisation chômage », 2013, *op. cit.*

2. Maria Giannina Mura, 2013, *op. cit.*

3. Au Danemark, les hommes sont plus susceptibles de renoncer à leur assurance chômage volontaire, ce qui fait qu'un nombre légèrement plus important de femmes ont droit aux allocations de chômage et au service des politiques actives du marché du travail (Dalskov, Moelgaard, 2010, repris par Leschke, Jepsen, 2012).

4. Il faut savoir que les prestations chômage (servies sans délai de carence) doivent représenter 90% du salaire de référence avec un maximum en 2013 égal à 801 couronnes danoises par jour (107 euros), soit 4 005 couronnes par semaine (537 euros) pour les personnes assurées à temps plein et 534 couronnes par jour (72 euros), soit 2 670 couronnes (358 euros) par semaine pour les personnes partiellement assurées.

Une priorité donnée aux politiques « d'activation » et de formation

Le ministre du Travail a récemment annoncé que de nouvelles initiatives, dans les prochains mois, porteront sur le chômage, mais aussi sur le chômage de longue durée. Une plus grande priorité à l'éducation et à la formation sera donnée mais aussi un renforcement du travail des conseillers à l'emploi avec les personnes en recherche d'emploi. Actuellement, une personne au chômage et membre d'un fonds d'assurance chômage doit être « activée » après neuf mois de chômage ou trois mois si la personne est âgée de moins de 30 ans : elle doit alors être intégrée dans un processus de formation, de requalification, etc. Les chômeurs âgés de 60 ans ¹ et plus sont « activés » après six mois de chômage. Les chômeurs bénéficiant de l'aide sociale sont soumis à un ensemble de règles similaires quoiqu'appliquées avec davantage de liberté par les conseillers. Par exemple, la plupart des agences pour l'emploi appliquent une « activation instantanée » aux chômeurs dépendant de l'aide sociale, ce qui signifie que ces chômeurs peuvent être sollicités pour une formation, un stage, quelques jours après leur inscription.

L'aménagement de la réforme de l'assurance chômage danoise (avec la mise en place de l'allocation temporaire annoncée en mai 2013 mais qui ne sera effective qu'en 2014) est intervenu après l'annonce en février de la réforme de l'allocation d'assistance sociale. Ces deux allocations forment un ensemble de « sécurité » (Meilland, 2008), un *package* compensant la flexibilité sur le marché du travail. La réforme de l'assistance sociale vient d'être adoptée le 28 juin dernier

par le Parlement danois et devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Cette assistance sociale concerne actuellement quelque 135 000 personnes allant de personnes au chômage n'ayant jamais cotisé à une caisse d'assurance à des jeunes sans aucune qualification, des parents isolés, des sans-abri, ou des personnes souffrant de problèmes psychiques ou physiques. Elle s'élève à 13 732 couronnes danoises (1 841 euros) par mois pour les parents, 10 335 couronnes (1 386 euros) pour les plus de 25 ans sans enfant, et à 6 660 couronnes (893 euros) pour les moins de 25 ans. La réforme actuelle prévoit une suppression de cette allocation pour les moins de 30 ans (remplacée par une aide à la formation) et une obligation de travailler (emploi, stages, activités dites utiles à l'intérêt commun, etc.).

Par cette réforme, le gouvernement introduit une allocation d'aide à la formation basée sur la notion de « droits-devoirs de formation ». Il s'agit « d'inciter » (pour ne pas dire obliger) les jeunes de moins de 30 ans sans qualification à entamer un processus de formation en leur fournissant une allocation nouvelle, dont le niveau serait d'environ 11 505 couronnes (environ 1 542 euros) par mois pour les parents isolés, à 5 753 couronnes (771 euros) par mois pour les jeunes sans enfant. L'objectif de cette réforme est d'exhorter les jeunes sans qualification à se former : les jeunes ont ainsi le droit mais aussi le devoir de se former. Par ailleurs, les plus de 30 ans et les jeunes diplômés bénéficiant de l'assistance sociale et qui peuvent travailler devront rechercher un emploi de façon active pendant les trois premiers mois de versement de la prestation. Ensuite, ils seront obligés de « contribuer à la

1. L'ouverture des droits à pension de vieillesse est fonction de l'année de naissance de l'assuré (mais l'âge minimal légal de la retraite est fixé à 65 ans).

communauté », et d'effectuer un « travail socialement utile » (*nyttejob*) pour continuer à toucher cette allocation. Pour les jeunes en difficulté, le droit-devoir de formation ne sera pas exigé immédiatement mais intégré à un processus de plus long terme piloté par un unique référent. Les jeunes vulnérables percevront une indemnité d'activité qui complètera l'aide à la formation, afin qu'ils touchent le même montant que ce qu'ils touchaient avant la réforme. Avec cette nouvelle allocation, les jeunes seront ainsi considérés individuellement, sur la base de leurs compétences et de leurs spécificités. Il faut aussi préciser que les couples non mariés de plus de 25 ans vivant ensemble seront considérés de la même façon que les couples mariés : si le revenu du couple dépasse 30 000 couronnes (4 022 euros), l'allocation sera supprimée. Ce « devoir de soutien réciproque » est un des points les plus « controversés »¹ de la réforme. Son objectif est d'inciter une partie des allocataires de cette aide sociale à revenir sur le marché du travail, soit en se formant soit en acceptant un travail dit « utile ». Les syndicats ont fortement critiqué cette réforme, notamment le syndicat des fonctionnaires publics Fag Og Arbejde (FOA), opposé à cette mesure. Selon lui, le risque est grand que le Danemark assiste à un démantèlement de sa protection sociale en reportant la protection de l'individu sur la famille.

Conclusion

La situation danoise est, on le voit, délicate. Délicate car le chômage a augmenté fortement ces dernières années,

même s'il reste en-dessous de la moyenne européenne, et que le chômage de longue durée apparaît de manière significative. Délicate encore car certains remparts contre l'exclusion du marché du travail, comme les assurances chômage, ont été fragilisés ces dernières années, et la nouvelle réforme de l'aide sociale participe de ce mouvement. Certaines réformes récentes et à venir (travail flexible, retraite, etc.) pourraient aussi écorner un peu plus le volet sécurité du modèle de flexicurité.

Dans ce lot de difficultés, une voie semble privilégiée par le gouvernement, et ce à tous les stades de la vie professionnelle : la formation. Le gouvernement, qui a annoncé un projet de réforme complet pour cet automne en collaboration avec les partenaires sociaux, vient de conclure un accord en juin dernier avec la majorité des partis politiques sur une réforme du système de l'enseignement professionnel². Le souci du gouvernement de garder une main-d'œuvre qualifiée semble donc transcender les problèmes de la crise.

Sources :

Clavel L. (2013), « Situation économique des pays nordiques début 2013 », Services économiques de Copenhague, Helsinki, Oslo et Stockholm, Trésor, 3 avril.

Leschke J., Jespsen M. (2011), *The Economic Crisis – Challenge or Opportunity for Gender Equality in Social Policy Outcomes – A Comparison of Denmark, Germany and the UK*, Working Paper 2011.4, Brussels, ETUI.

Leschke J, Jespsen M. (2012), « Introduction : crise, réactions politiques et creusement des inégalités dans l'Union européenne », *Revue internationale du travail*, vol. 151, n° 4, décembre, p. 317-342.

1. Maria Giannina Mura, « Danemark : la réforme du système d'aide sociale mise sur la formation et le travail en échange de l'allocation », *Planet Labor*, n° 130444, 2 juillet 2013.

2. Maria Giannina Mura, « Danemark : gouvernement et partenaires sociaux veulent reformer l'enseignement professionnel », *Planet Labor*, n° 130381, 7 juin 2013.

DANEMARK

European Commission (2012), *Employment Policies to Promote Active Ageing 2012*, European Employment Observatory Review.

Mailand M., Jorgensen C. (2013), *Denmark: Social Partners' Involvement in Unemployment Benefit Regimes*, EIRO.

Meilland C. (2008) « Danemark : Le système d'indemnisation du chômage en sur-sis ou comment résoudre les pénuries de main-d'œuvre ? », n° spécial, « Indemnisation du chômage : débats sur les réformes », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 115, novembre, p. 78-88.

Meilland C. (2010), « Danemark : La crise, l'austérité et le modèle de flexicurité », n° spécial, « L'État social à l'épreuve de l'austérité », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 127, novembre, p. 211-221.

Meilland C. (2011), « Danemark : La formation, un remède au chômage des jeunes dans la crise ? », n° spécial, « Les jeunes dans la crise », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 133, novembre, p. 140-153.